



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION	3
CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN.....	4
L'économie mondiale	4
La zone Euro.....	4
CONTEXTE NATIONAL.....	5
Eléments généraux de cadrage	5
Eléments budgétaires	6
PLF 2018 et impacts sur les collectivités territoriales	6
1) Taxe d'habitation.....	6
2) Augmentation programmée des excédents des collectivités locales.....	7
3) Evolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.....	7
4) Maîtrise de la dépense et de l'endettement local.....	8
5) Dotations d'Etat	8
BUDGET COMMUNAL 2017	9
Compte administratif prévisionnel 2017	9
Section de fonctionnement.....	10
1) Les dépenses de fonctionnement.....	10
1.1. Opérations réelles	10
1.2. Opérations d'ordre.....	12
2) Les recettes de fonctionnement	13
2.1. Opérations réelles	13
2.2. Opérations d'ordre.....	14
3) Synthèse financière - Fonctionnement.....	14
4) Marge de manœuvre	14
Section d'investissement	15
1) Les dépenses d'investissement.....	15
1.1. Opérations réelles	15
1.2. Opérations d'ordre.....	15
2) Les recettes d'investissement	15
2.1. Opérations réelles	15
2.2. Opérations d'ordre.....	16
3) Synthèse financière – Investissement.....	16
4) Projets d'investissement	16
BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER	18
ANNEXE 01 – INFORMATION SUR LA DETTE DE LA COMMUNE	19
ANNEXE 02 – RATIOS.....	23

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui déterminent les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il vise à compléter l'information de l'assemblée délibérante et renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les orientations présentées ci-après s'appuient sur les hypothèses du projet de loi de finances 2018 (PLF 2018).

Deux événements d'importance seront à prendre en compte lors de l'établissement du budget 2018 et développés dans les pages suivantes :

- le transfert de compétences de la commune vers la communauté de communes de Cœur de Savoie plus particulièrement le transfert MSAP
- la suppression progressive de la taxe d'habitation qui induira inévitablement des baisses de ressources.

C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que la commune doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Les axes de travail pour l'élaboration du budget sont les suivant :

- Désendettement communal
- Réduction des dépenses de dépenses réelles de fonctionnement dont l'objectif est fixé à – 10%
- Maîtrise de la masse salariale en sachant que la décision de l'Etat de compenser la hausse de la CSG se fera au détriment des finances communales
- Faire une pause dans la réalisation de grands travaux en 2018
- Préparer l'avenir en faisant les études nécessaires aux demandes de subventions et préparant la mise en chantier des opérations d'investissement en 2019. La commission finance du 30/01/2018 s'est clairement positionnée sur la priorité dans les investissements : la réalisation d'un self pour les écoles de la Neuve et des Grillons.

L'économie mondiale

En 2016, l'économie mondiale a progressé de 2,2%, soit le taux le plus faible depuis la crise de 2009. Cette progression lente est marquée par un faible rythme d'investissement, un ralentissement de la croissance du commerce mondial et par des niveaux d'endettement élevés.

Les prix bas des matières premières ont exacerbé ces facteurs dans de nombreux pays exportateurs de matières premières depuis mi-2014. Les conflits et tensions géopolitiques continuent de peser sur les perspectives économiques de plusieurs régions.

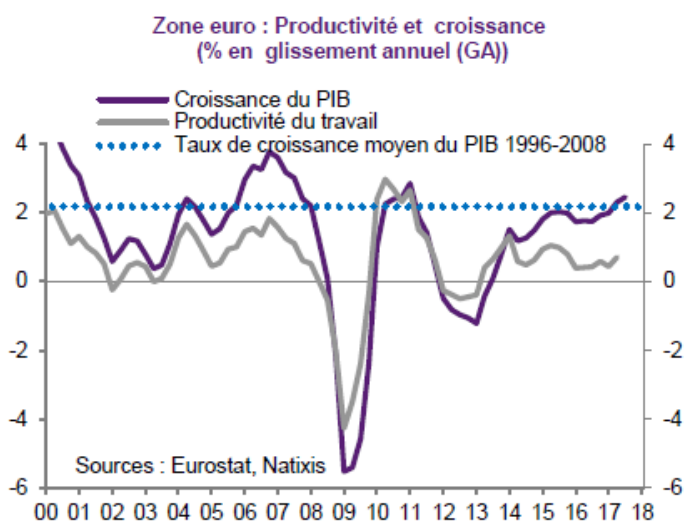
Néanmoins, alors que l'on prévoyait des taux de 2,7 % en 2017 et de 2,9 % en 2018, la croissance mondiale du PIB devrait finalement atteindre 3,5% en 2017 et 3,7% en 2018. Cette dynamique de croissance s'explique en partie par un rebond de la production industrielle, une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le second semestre 2016.

Aux Etats-Unis, la croissance, estimée à 2,1 % pour 2017, est soutenue par une hausse des dépenses de consommation et de l'investissement des entreprises. Les créations d'emploi sont restées solides mais l'avenir reste flou en raison notamment de la politique économique et des réformes fiscales actuelles, ainsi que par les catastrophes climatiques, de plus en plus nombreuses et inévitables, et qui pèsent très lourdement sur l'économie états-unienne.

En Chine, la croissance devrait encore être robuste (6,8%) grâce notamment aux investissements publics dans les infrastructures. En revanche, elle devrait être plus modérée en 2018 compte tenu de la diminution des mesures de relance et de la poursuite des efforts engagés pour stabiliser l'endettement des entreprises et rééquilibrer l'économie.

En Russie, les prévisions sont plus optimistes que précédemment. Après une année 2016 difficile (-0,2%), l'activité accélère rapidement (2% pour le PIB en 2017 et 2,1% pour 2018). La hausse des prix du pétrole et la baisse des taux d'intérêt ont stimulé la croissance à court terme alors que les salaires ont augmenté.

Enfin pour l'Inde, les prévisions ont été revues à la baisse. Après une croissance de 7,1% en 2016, le PIB devrait s'élever à 6,7% en 2017.

La zone Euro

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation, attendu à 1,4 % en moyenne en 2018 devrait finir par peser sur la croissance l'an prochain.

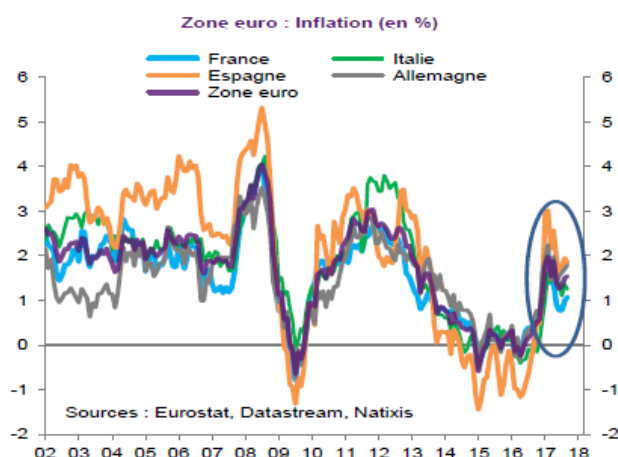
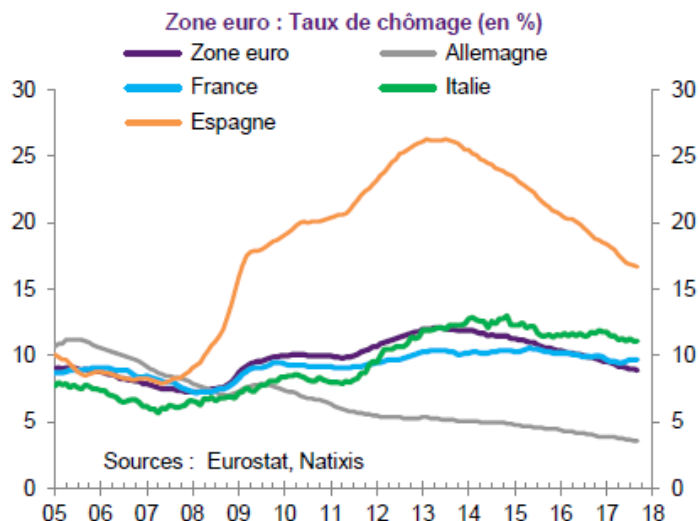
Selon les prévisions, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 2,2% en moyenne en 2017 après + 1,8% en 2016. Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises (+ 0,9% au 2^{ème} trimestre 2017).

Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, tombé à 9,1% en juillet 2017, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 2009. La reprise est également tirée par une consommation en hausse, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante. Cependant la consolidation de la croissance à long terme reste très incertaine : une baisse est prévue pour 2018 (1,9%).

En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre + 1,7% en moyenne, à mesure que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité, se dissipent. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir, rejoignant son niveau potentiel. Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif permettant l'accroissement de ce potentiel pourraient permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Du côté de l'Allemagne, l'activité s'est accélérée plus vite que prévu au premier semestre 2017, la confiance des entreprises est bien installée et les investissements en biens d'équipement sont repartis à la hausse. Paradoxalement les excédents budgétaires de Berlin pourraient provoquer des risques de déséquilibres au sein de la zone euro.

Au Royaume-Uni, les perspectives sont bien plus incertaines : le ralentissement de l'activité s'est poursuivi en raison du fléchissement de la croissance de la consommation et de l'investissement. Pour 2017, le PIB devrait s'élever à 1,6% en 2017 et 1% en 2018 après 1,8% en 2016, notamment en raison des incertitudes qui demeurent quant au Brexit.



Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive en juin mais est demeurée très faible, de sorte qu'en moyenne sur 2016 elle n'atteint que 0,2% en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif. Portée par la remontée du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi en 2017 sa remontée progressive et devrait atteindre + 1,5% en moyenne et + 1,4% en 2018. Cette croissance de l'inflation devrait progressivement peser sur le pouvoir d'achat des ménages même si elle reste relativement faible et inférieure à la barre de + 2% visée par la BCE.

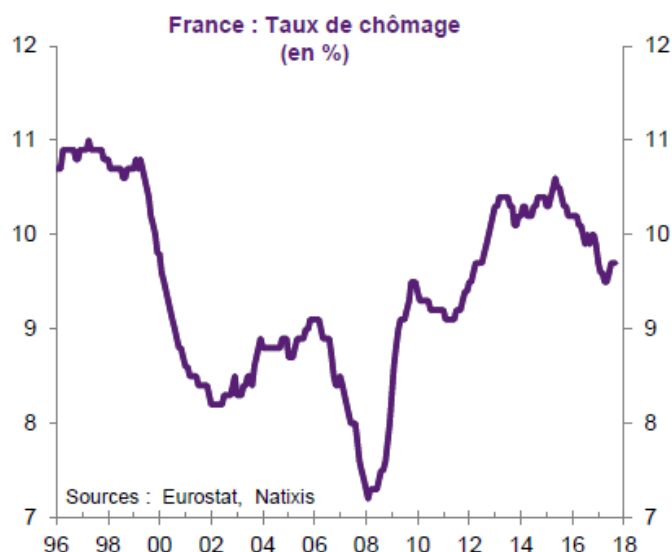
CONTEXTE NATIONAL

Éléments généraux de cadrage

Au 3^{ème} trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5%, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le second trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,8% en moyenne pour 2017 et 2018, avant de décélérer à + 1,3% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 2^{ème} trimestre (14,4%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir à la hausse (9,7% en septembre), suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.



A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (IPC) en 2017 devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,3% en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1,05 fin 2016 à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,5% au 3^{ème} trimestre. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

Eléments budgétaires

Les projections économiques nationales sont relativement optimistes. La croissance se consolide, soutenue par la consommation et l'investissement. Le chômage a amorcé une décrue, passé sous la barre des 10 % au 2^{ème} trimestre.

La prévision de déficit public a été revue à la baisse à la fois pour 2017 et pour 2018 : il s'établirait à -2,9% du PIB cette année (contre -3% attendus) et -2,6% l'an prochain (contre -2,7% annoncés en juillet). Le tout avec des économies moindres que prévues, puisque l'objectif a été revu de 20 milliards d'euros à 16 milliards.

Cette situation résulte de l'accélération de l'activité économique et des rentrées fiscales qui en découlent. Ainsi la croissance du PIB devrait s'établir à +1,7% cette année, selon les nouvelles prévisions du gouvernement, alors que le taux était à +1,6% auparavant.

L'emploi qui redémarre et la masse salariale en hausse augmentent les rentrées de cotisations et d'impôts. Ce phénomène va se poursuivre en 2018. Les impôts (taxe d'habitation, impôt sur les sociétés, prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital, réforme de l'ISF...) baisseront bien de 10 milliards d'euros en 2018, mais cette baisse devrait être contrebalancée par l'évolution spontanée des recettes.

Le montant des économies va donc être revu à la baisse : l'Etat, avec 8 milliards, devrait supporter la majeure partie des mesures d'économies, même si le nombre de suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat sera moins important que prévu (1 600 postes supprimés pour le moment, sur les 50.000 promis sur l'ensemble du quinquennat). Trois secteurs seront principalement mis à contribution : l'emploi, avec une réduction drastique des contrats aidés ; le logement, avec une forte baisse des APL, notamment dans le logement social ; et les transports, avec le gel de plusieurs grands projets d'infrastructures.

Les collectivités locales et la sécurité sociale feront également les frais de ces options. Les premières devront réduire leurs dépenses de près de 2,5 milliards d'euros. La sécurité sociale devrait quant à elle devoir économiser environ 5,5 milliards d'euros.

A contrario, plusieurs portefeuilles ministériels sont annoncés en hausse : la Justice (+3,8 %), l'Enseignement supérieur (+700 millions d'euros), et la Défense (+1,8 milliard). Le Projet de loi de finances (PLF) 2018 devra en outre honorer plusieurs dépenses héritées du quinquennat précédent, à l'image du crédit d'impôt pour les associations ou du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile des retraités, qui s'élèvera à un milliard d'euros en 2018.

PLF 2018 et impacts sur les collectivités territoriales

1) Taxe d'habitation

Une des mesures du PLF 2018 aura une incidence majeure sur l'économie des collectivités locales : il s'agit de l'exonération progressive de la taxe d'habitation, une des principales ressources des communes.

Le Président a promis que l'exonération de 80 % des ménages de cette taxe n'aurait pas d'incidence sur le budget de ces dernières, mais les élus locaux, échaudés par cinq ans de restrictions budgétaires (baisse de près de 50 % de la dotation globale de fonctionnement sur 5 ans), doutent que les compensations financières de l'Etat se fassent à l'euro prêt. Au cours des cinq dernières années, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé de près de 7 %, et certains voient dans cette réforme un moyen pour contraindre encore leurs efforts budgétaires.

Il est vrai que, entre 1981 et 2009, leurs dépenses ont progressé de 47 %, passant de 8,1 % à 11,9 % du PIB, générant les remontrances annuelles de la Cour des Comptes. Après des années d'excès, l'ajustement de leurs dépenses s'est imposé comme une nécessité. Toutefois, l'exonération de la taxe d'habitation, au même titre que la baisse des dotations de l'Etat, va à l'encontre du droit des collectivités locales, affirmé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, « à s'administrer librement par des conseils élus ». Ce droit inclut le « principe d'autonomie financière » et, par là même, la capacité des collectivités à fixer l'assiette et le taux d'imposition, en particulier de la taxe d'habitation.

L'exonération des ménages les plus modestes devrait donc nécessairement impacter davantage les collectivités les moins riches. L'an prochain, 80 % des foyers français seront exonérés d'un tiers de la taxe d'habitation au moment du paiement de cet impôt (novembre). La mesure sera valable jusqu'à 30 000 euros de revenus annuels (soit 27 000 euros

de revenu fiscal de référence en prenant en compte l'abattement fiscal de 10 %) pour un célibataire, soit environ 2 500 euros de revenu réel imposable par mois, 48.000 € pour un couple sans enfants, puis 6.000 € par enfant. Il en coûtera 3 milliards d'euros à l'Etat l'an prochain.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population inquiète les communes, car même s'il est confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement, rien ne garantit que ce dispositif perdure. En 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. En 2001, il s'est transformé en exonération et il n'en reste depuis plus rien. En effet le dégrèvement résulte d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable ; l'État prend entièrement à sa charge les dégrèvements et verse leur compensation aux communes, contrairement aux exonérations, qui ne sont pas intégralement compensées. La réforme de la taxe professionnelle il y a quelques années a présenté le même processus. Néanmoins, cette réforme de la taxe d'habitation doit s'inscrire dans un projet de refonte globale de la fiscalité locale. Dans cette optique les collectivités locales souhaitent organiser dès 2018 un projet de loi de finances des collectivités.

2) Augmentation programmée des excédents des collectivités locales

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- Une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- Une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- Une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

Ainsi, pour dégager 0,8 point de PIB d'excédent budgétaire (0,1 en 2017) en 2022 (soit 21,4 milliards €), les dépenses des administrations publiques locales doivent baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat.

Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % PIB						
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
Recettes	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
En Mds€	3,3	3,4	4,8	8,6	16	21,4

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de manière à ce que la dette des administrations publiques locales passe de 8,6 points de PIB en 2017 à 5,4 points en 2022

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	82,0
administrations publiques locales	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4
administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7

3) Evolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards d'euros.

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards d'euros.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution des dépenses de fonctionnement (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Réduction du besoin de financement (Mds€)					
Annuelle	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulée	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

Dispositifs mis en place pour respecter les objectifs

- Contractualisation entre Etat et Collectivités

Les 319 plus grandes collectivités (régions, collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, départements, métropole de Lyon, EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants) seront invitées à conclure un contrat avec le représentant de l'Etat. Il déterminera les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement ainsi que les modalités permettant de les respecter.

- Mécanisme de correction

Dans le cadre d'un échange entre l'Etat et les collectivités territoriales, un mécanisme de correction sera défini par la loi en cas de non-respect des objectifs fixés.

Les collectivités concernées pourraient subir une baisse des concours financiers ou des ressources fiscales versées par l'Etat dès 2019.

A l'inverse, les collectivités maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement bénéficieraient d'une attribution supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local.

4) Maîtrise de la dépense et de l'endettement local

Cette nouvelle règle prudentielle vise à mesurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt et à l'encadrer. Dans ce contexte, un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombres d'années serait introduit dans le code général des collectivités territoriales.

Le plafond cible de chaque catégorie sera défini par décret.

Si la capacité d'autofinancement brute est négative ou nulle, celle-ci sera fixée à 1 pour le calcul du ratio.

A compter de 2019, si un écart est constaté avec le plafond national, la collectivité se verra dans l'obligation de présenter un rapport sur ses perspectives financières pluriannuelles et la trajectoire à suivre pour tendre vers le plafond.

Ce rapport devra être présenté et adopté à l'occasion du DOB.

A défaut d'adoption ou si le représentant de l'Etat estime que les mesures prises sont insuffisantes, ce dernier dispose d'un mois pour saisir la chambre régionale des comptes (CRC).

5) Dotations d'Etat

La dotation globale de fonctionnement ne devrait pas baisser davantage en 2018. L'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste stable à 996 millions d'euros tandis que la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) augmente, passant de 570 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros. Cette augmentation intègre en partie les montants affectés à la réserve parlementaire, aujourd'hui supprimée.

La DCRTP devrait être fortement impactée avec une baisse proche de 15% cette année.

Compte administratif prévisionnel 2017

Les résultats définitifs de l'année 2017 ne sont pas définitifs mais quelques tendances peuvent être dégagées. La commune devrait réaliser un volume global de dépenses de 6,8 millions d'euros environ dont 4,5 million d'euros en fonctionnement.

	2017	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 518 071,26	4 828 388,31
Investissement	2 258 645,92	1 984 504,34
TOTAL	6 776 717,18	6 812 892,65

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 511 671,77	4 677 170,34
Investissement	2 469 849,80	1 984 399,02
TOTAL	6 981 521,57	6 661 569,36

Résultat	R	R N-1	R G
Fonctionnement	310 317,05	707 334,49	1 017 651,54
Investissement	-274 141,58	-164 406,21	-438 547,79
Résultat globalisé			579 103,75

Les transferts de compétences vers la communauté de communes devraient à l'avenir limiter le pouvoir décisionnel en matière d'investissements, notamment les réseaux secs et humides. Ceci a conduit la commune à accélérer ses projets d'investissement afin d'achever la mise aux normes des réseaux d'assainissement le transfert.

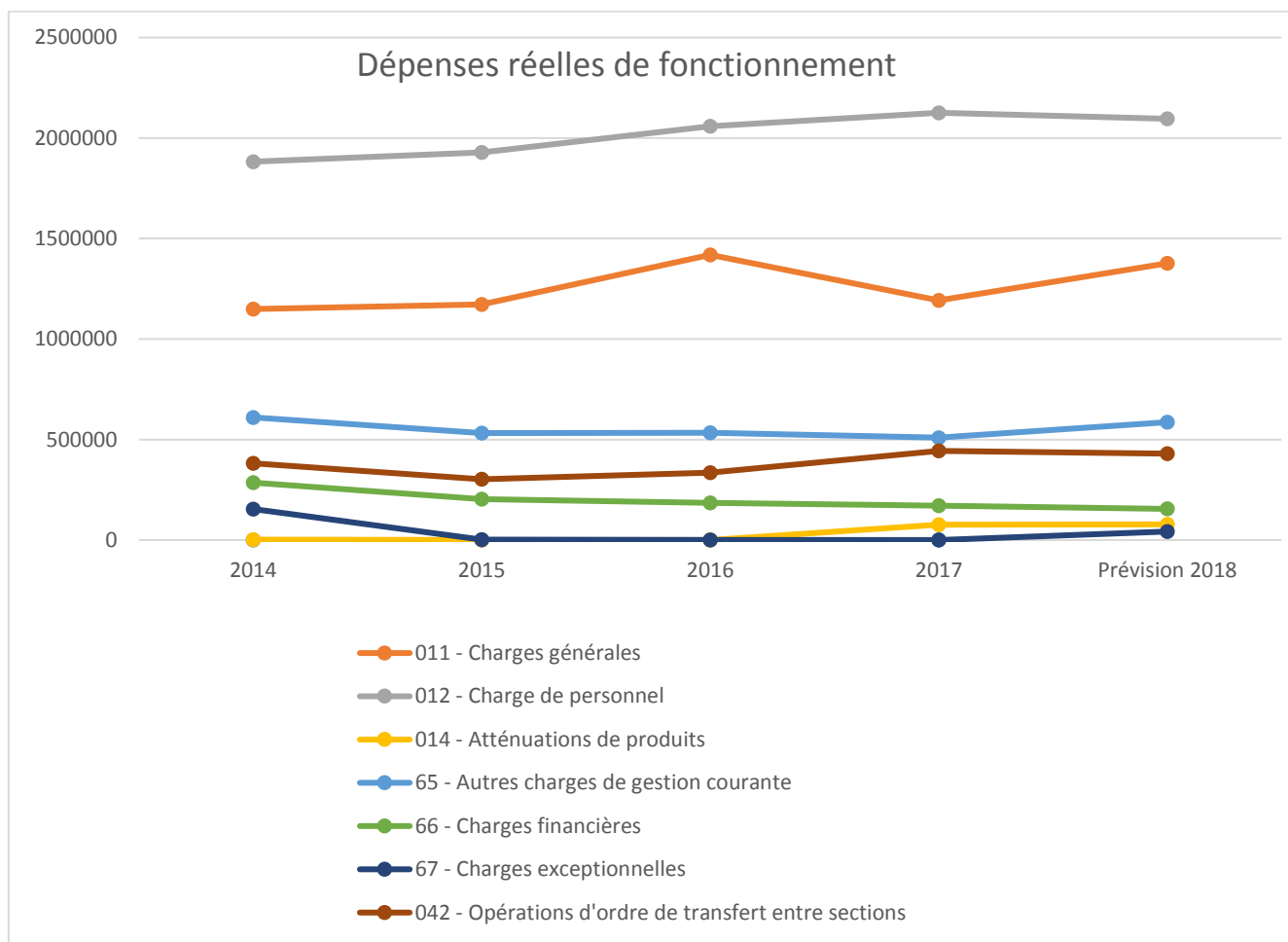
Le choix de la prévision d'un emprunt qui n'a pas été réalisé pour financer les dépenses d'investissement pèse sur le résultat de l'exercice. L'équilibre s'opère en réduisant à une limite très basse le fonds de roulement de la collectivité et constitué par les excédents des années précédentes.

On note également que la marge d'autofinancement brute prévisionnelle dégagée par la section de fonctionnement sera de 1 017 651,54 pour l'exercice 2017.

Section de fonctionnement

À la vue de l'année 2017 et des résultats dégagés, les dépenses doivent être contenues, voire diminuées afin que la commune puisse assurer le financement des futurs projets structurants. L'année 2018 ne permettra pas dans les conditions actuelles d'envisager de grands travaux d'équipement. Elle sera l'occasion de mener les études préparant les futures opérations d'équipement mais aussi d'appuyer les demandes de subvention en rapport avec les futurs projets.

Par ailleurs, même si la future contrainte de maîtrise des dépenses fixée dans le PLF 2018 incitant à une réduction des dépenses générales ne s'appliquera pas à la commune, il est nécessaire de contraindre les dépenses de la section de fonctionnement. Un objectif chiffré sera imposé à l'ensemble des services. Les dépenses exceptionnelles ou non prévues (réparations, travaux urgents, etc.) devront faire l'objet d'une prévision à la marge.



1) Les dépenses de fonctionnement

1.1. Opérations réelles

- Chapitre 011 : Charges générales

Globalement, le chapitre relatif aux charges générales de la commune devrait connaître une légère baisse par des objectifs de réduction des dépenses des services.

Les articles suivants doivent tenir compte des évolutions prévisionnels suivantes :

- 6042 - Achats prestations de services (repas cantine) : augmentation des effectifs
- 60621/60622 – Combustibles et Carburants : augmentation des tarifs du gaz (suivant ceux du pétrole)
- 617 - Etudes et recherches : études liées au FISAC (report année 2018)

- Chapitre 012 : Charge de personnel

Le gouvernement prévoit de compenser intégralement la hausse de la CSG pour l'ensemble des agents de la fonction publique. La Contribution Sociale Généralisée (CSG) augmentera à 1,7% en janvier 2018 pour tous les agents publics.

Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de supprimer certaines cotisations. Une partie des agents publics est concernée par la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES), qui est de 1%. Celle-ci sera supprimée également. Mais le gouvernement prévoit une prime compensatoire pour les agents publics de l'État, du Territoire et du milieu Hospitalier (ce que l'on appelle les trois versants).

La prime compensatoire s'ajoute en compensation intégrale de la hausse de la CSG.

Le ministre a annoncé le retour du jour de carence en 2018. Cela signifie qu'en cas d'arrêt maladie, l'agent sera rémunéré dès son deuxième jour d'arrêt.

Par sécurité et dans l'attente des constats applicables en 2018, d'une part, et de la gestion de l'action sociale (mise en place des tickets restaurant d'autre part, il est proposé une hausse globale du chapitre de 1%.

En déduction, les salaires des personnels transférés à la communauté de commune au titre de la compétence MSAP peuvent être déduits (environ 60 000 €).

Enfin, la mise en place d'une nouvelle politique d'action sociale (retrait du CNAS et mise en place de titres restaurants) induira un léger surcoût.

	Au 30/11/2015		Au 30/11/2016		Au 30/11/2017	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Non-titulaires	38	13,81	37	15,14	36	12,3
Stagiaires	1	0,59	4	1,66	6	4,21
Titulaires	42	39,17	45	39,53	47	40,02
TOTAL	81	53,57	86	56,33	89	56,53
Emplois permanents	51		58		71	
Emplois non-permanents	30		28		18	
TOTAL	81		86		89	

- Chapitre 014 : Atténuation de produits

Au regard des annonces du Gouvernement, ce chapitre, qui constate principalement le FPIC, devrait rester stable. Néanmoins, le PLF 2018 portant sur l'ensemble des collectivités, il n'est pas exclu que le territoire connaisse une augmentation. Elle devrait normalement être modérée.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les subventions versées au CCAS et au foyer logement resteront globalement équivalente.

Les prévisions budgétaires de ce chapitre resteront stables. Le global des subventions versées aux associations devra rester stable au regard de l'exercice précédent.

- Chapitre 66 : Charges financières (cf. annexe 01)

Les intérêts des emprunts seront en diminution de 9%.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2016	835 792,90 €	200 087,65 €	635 705,25 €	0,00 €	0,00 €	6 001 997,04 €
2017	978 676,50 €	176 880,66 €	801 795,84 €	0,00 €	0,00 €	5 518 791,79 €
2018	878 371,80 €	153 314,66 €	725 057,14 €	0,00 €	0,00 €	4 869 495,95 €
2019	716 454,10 €	132 939,70 €	583 514,40 €	0,00 €	0,00 €	4 144 438,81 €
2020	617 703,70 €	113 625,00 €	504 078,70 €	0,00 €	0,00 €	3 560 924,41 €
2021	523 172,05 €	95 966,59 €	427 205,46 €	0,00 €	0,00 €	3 056 845,71 €
2022	380 901,61 €	80 827,96 €	300 073,65 €	0,00 €	0,00 €	2 629 640,25 €
2023	339 252,77 €	71 410,29 €	267 842,48 €	0,00 €	0,00 €	2 329 566,60 €
2024	331 418,83 €	63 576,35 €	267 842,48 €	0,00 €	0,00 €	2 061 724,12 €
2025	323 402,00 €	55 559,52 €	267 842,48 €	0,00 €	0,00 €	1 793 881,64 €

Les intérêts courus non échus (ICNE) sont estimés à – 6 900,00 € environ

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Une inscription relative au remboursement d'un permis annulé sur un exercice antérieur doit être faite à hauteur de 43 000,00 €.

1.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

Le montant prévisionnel des amortissements sera d'environ 430 000 €. Cette dépense constitue une recette d'investissement venant en appui des projets d'équipement.

2) Les recettes de fonctionnement

2.1. Opérations réelles

- Chapitre 002 : Résultat reporté

Le résultat reporté en fonctionnement se présente comme suit :

Résultat fonctionnement 2017 :	310 317,05 €
Résultat fonctionnement cumulé antérieur :	707 334,49 €
	<u>1 017 651,54</u>
Résultat global fonctionnement (A) :	€

Couverture investissement :

Dépenses investissement (RAR) :	213 450,00 €
Couverture du déficit d'investissement :	438 547,79 €
Affectation 1068 (B)	<u>651 997,79 €</u>

Résultat reporté au titre du BP 2018 (C) :	365 653,75 €
(C = A - B)	

- Chapitre 013 : Atténuation de charges

Il est proposé de provisionner ce chapitre à hauteur de 20 000 €, la réalisation étant très dépendante des arrêts maladie des agents et des remboursements de la CPAM et de l'assurance statutaire en conséquence. Néanmoins, des arrêts longs sont en cours de traitement et ne devraient plus venir abonder ce chapitre.

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

L'ensemble des prévisions de ce chapitre est stable. La variation de ce chapitre est en grande partie conditionnée par le nombre d'enfants utilisant les services périscolaires et la fréquentation du camping.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes

Le produit dégagé par ce chapitre au titre de l'exercice 2017 devrait rester stable sauf si une augmentation des taux est envisagée. Le coefficient de variation des bases fixé dans le PLF 2018 s'établit à 1,24%. Aussi, afin de compenser l'inflation d'une part, mais aussi la baisse des concours de l'Etat, il est proposé de porter le montant global du produit de la fiscalité à + 2% (1,24% base et 0,76% augmentation).

- Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre connaîtra à nouveau une baisse en 2018 dans l'état actuel des annonces gouvernementales. En effet, une baisse de la DC RTP (dispositif de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle mis en place en 2010 et sur lequel l'Etat s'était engagé) sera diminué de 15%. Pour la commune cela entraîne de facto une perte de 60 000 €.

Le transfert de la compétence MSAP devrait entraîner une baisse d'environ 22 000 € sur l'attribution de compensation reçue de la communauté de communes de Cœur de Savoie. Par ailleurs, les recettes liées à l'activité de la MSAP (12 500 € CTS et 35 000 € FNADT) seront désormais perçues par l'intercommunalité.

Les autres postes de ce chapitre affichent une prévision similaire à l'exercice précédent.

	2014	2015	2016	2017
DGF	281 083,00	189 860,00	100 535,00	17 317,00

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

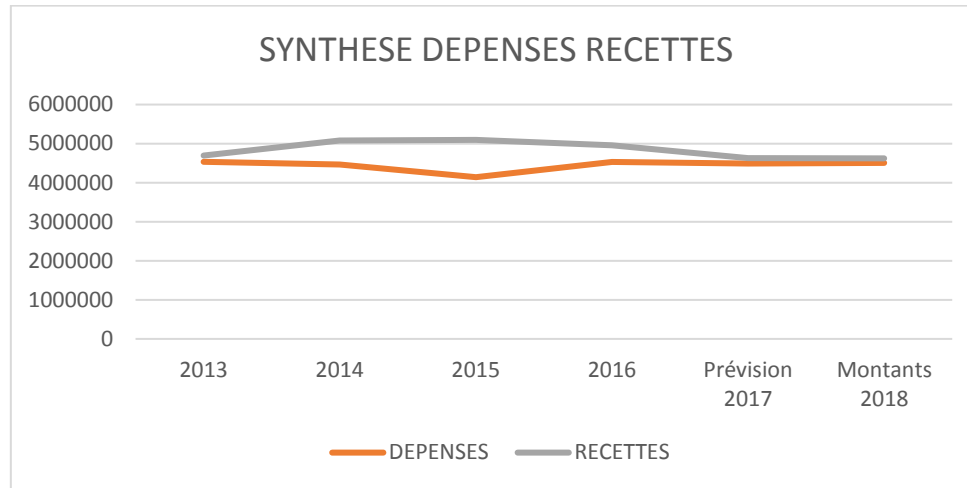
Le chapitre relatif aux redevances d'occupation du domaine public (loyers et droits de place) est stable. Une légère augmentation est à prévoir Celle-ci s'explique par l'augmentation des indices de révision des loyers d'une part, et par la perte prévisionnelle de loyers (boulodrome) d'autre part.

2.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 042 : Opérations d'ordres de section à section

Ce chapitre constate une recette reçue de la section d'investissement pour amortissement de subvention d'équipement (400,00 €).

3) Synthèse financière - Fonctionnement



4) Marge de manœuvre

Dans la configuration décrite ci-dessus, le budget principal est en mesure de dégager un peu plus 195 000,00 € à affecter aux opérations d'investissement.

Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

1.1. Opérations réelles

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes (cf. annexe 01)

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2018 à 726 000,00 € environ. Ce montant inclut le dernier remboursement FCTVA de 152 000 € qui interviendra en avril 2018.

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

La dépense relative à la révision du PLU représente la quasi-totalité des inscriptions du chapitre (80%). Les sommes nécessaires à la finalisation de la révision sont inscrites au titre des restes à réaliser.

Dans le cadre de la définition des grands équipements communaux (accueil périscolaire, écoles, restructuration du centre-ville), ce chapitre devrait enregistrer une hausse afin de financer les études de programmation pour la réalisation des futurs équipements.

- Chapitre 21/23 : immobilisations corporelles et opération d'équipement

Il n'est pas prévu au budget 2018 d'opération d'équipement. En revanche, des études seront menées afin de préparer les futures opérations.

Les inscriptions au titre de ces chapitres constituent l'entretien général du patrimoine de la commune et les dépenses d'équipement.

Etant donné la conjoncture actuelle dans laquelle le budget est établi, outre le strict nécessaire à l'entretien du patrimoine communal sera inscrit au budget 2018.

1.2. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordres constatent la dépense qui est le pendant de la recette de fonctionnement pour un montant de 400,00 € (chapitre 040 opération d'ordres de section à section)

2) Les recettes d'investissement

2.1. Opérations réelles

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves

Au titre de l'exercice 2018, ce chapitre prévoit :

- FCTVA : 200 000,00 €
- Taxe d'aménagement : 13 000,00 €

Comme précisé précédemment, l'affectation de résultat nécessaire à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser sera d'environ 652 000 €.

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

Le chapitre relatif aux concours institutionnels et aux dotations prévoit d'une part les subventions pour lesquelles une attribution formelle a été délivrée et d'autres part les subventions estimées sur les projets pour lesquels une instruction de demande est en cours.

Au titre des subventions, le budget primitif 2018 se limitera à percevoir les subventions accordées dans le cadre des projets d'investissement 2017.

Aménagement de la base de loisirs : REGION-CDDRA : 29 966 € environ (acompte de 85 374 € versé)
Acquisition d'un columbarium : CG73-FDEC : 2 938 €
Réfection des cours de tennis : CG73-FDEC : 7 319 €
Aménagement du Confluent : REGION-CDDRA : 32 430,17 €
Étude PLU : REGION-CDDRA : 10 668 € à solder au terme de l'étude
Participation Orange Saint Maurice/Chaudannes : 8 000 €

Soit un total d'environ 93 400 €.

D'autres demandes sont en cours et en attente d'une réponse :

Travaux de sécurisation des écoles (Croisette et Neuve) : ETAT-FIPD : 12 260 € (toujours pas de notification)
 Vidéo protection commune : ETAT-FIPD : 34 800 € (en attente décision)
 Vidéo protection base de loisirs : REGION : 30 000 € (en attente décision commission de janvier 2018)
 Aménagement du Confluent : ETAT-FSIL : 59 000 € (pas retenu en 2017)
 Menuiseries école de La Neuve : TEPOS : 30 000 € et FDEC 21 000 €

2.2. Opérations d'ordre

- Chapitre 040 : Opérations d'ordres de section à section

Ce chapitre reprend en recette les inscriptions en dépenses de fonctionnement relatives à l'amortissement des immobilisations soit environ 430 000,00 €.

3) Synthèse financière – Investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement N-1	438 547,79
Remboursement du capital des emprunts	728 500,00
Restes à réaliser	213 450,00
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES DOB 2018	1 380 497,79

RECETTES INVESTISSEMENT	
Amortissements	430 000,00
FCTVA	200 000,00
Taxe d'aménagement	13 000,00
Affectation	651 997,79
Subventions	93 400,00
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES DOB 2018	1 388 397,79

4) Projets d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les projets nouveaux ou les actions d'investissement non réalisées en 2017. A titre indicatif, une priorité budgétaire est affichée :

- 1 – Priorité absolue : engagement donné ou action en cours
- 2 – Priorité moyenne : à envisager
- 3 – Priorité basse : peut attendre

Priorité budgétaire	Objet	Description	Montant
1	Garage Michelland	Achat	135 000,00
		Démolition	40 000,00
1	Amélioration esthétique du réseau électrique (Chaudannes/Saint Maurice)	Participation de la commune sur opération SDES	166 000,00
1	Etude bâtiment self/périscolaire	Faisabilité	11 600,00
2		APD	Non définit
2	Etude nouvelle école	APD	Non définit
2	Etude restructuration centre-ville	APD*	92 880,00
			445 480,00

* : base travaux avec taux MO à 4,5%

Non réalisés 2017	Montant
Nettoyage ancienne décharge de ROTHERENS	4 000,00
Clôture cabinet médical+ portillon (côté Gelon et côté parking gymnase, h:1,23m / pose ST)	5 000,00
Travaux et aménagement classement camping	40 000,00
Echange armoire de ventilation gymnase Seytaz	4 500,00
Les Platanes - Cabinet infirmières / remplacement tableau électrique	2 500,00
Conteneurs enterrés centre-ville	50 000,00
Cheminement RD 925 direction lac Saint Clair	30 000,00
Total	136 000,00

TOTAL (hors études non définies) 581 480,00

Au terme de la prospective du DOB 2018, la commune doit mobiliser un autofinancement d'environ 581 500 € environ. La section de fonctionnement dégageant un autofinancement disponible de 195 000,00 €, il y a un besoin de financement d'environ 406 500,00 €.

BUDGET ANNEXE ZH COLOMBIER

Le budget annexe relatif à la zone d'habitat du Colombier, bénéficiera des inscriptions relatives au stock, en opérations d'ordre uniquement et dans l'attente de futures ventes des terrains restant disponibles.

Par ailleurs, la régularisation de la TVA sur ce budget accroît le déficit budgétaire pour l'exercice 2018. Néanmoins cette augmentation déficitaire est compensée par la constatation d'un excédent de fonctionnement capitalisé au titre de l'exercice 2017.

ANNEXE 01 – INFORMATION SUR LA DETTE DE LA COMMUNE

- **Emprunts arrivant à échéance en 2018**

Date de la dernière échéance	Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	Prêteur	Montant du contrat	Durée en mois	Périodicité du capital	Compte du capital	Taux initial
E x e r c i c e 2 0 1 8								
01/04/2018	287583/9001707	PREFINANCEMENT FCTVA N°2	CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	152 500,00 €	12	annuelle	1641	0.00000 %

- Endettement pluriannuel à compter du 01/01/2017

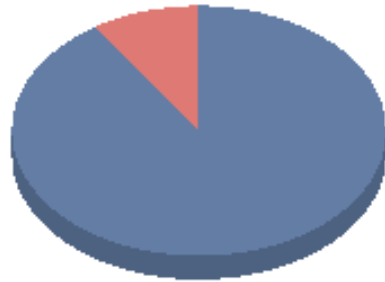
ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget COMMUNE DE LA ROCHETTE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
10278024383 02893001027	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	90 887,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10278024383 0289301	PROGRAMME INVESTISSEMENT 2005	84 983,02	84 983,02	84 983,02	84 982,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1579902	CONTOURNEMENT ST JEAN	89 463,68	89 463,68	89 463,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17462/002/00 1	GYMNASE AVENUE DU 11 NOVEMBRE	179 205,53	174 419,83	169 634,10	164 979,40	160 062,68	155 276,97	150 491,26	145 796,99	140 919,83	136 134,11
287583/9001 706	PREFINANCEMENT FCTVA N° 1	152 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
287583/9001 707	PREFINANCEMENT FCTVA N° 2	0,00	152 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30300582370 104014	FINANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR ET	37 623,35	36 700,68	35 778,01	34 855,35	33 932,68	33 010,01	32 087,35	31 164,68	30 242,01	29 319,35
4357.264282. 144282.14	CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	91 221,80	90 019,80	88 817,80	87 615,80	86 413,80	85 211,78	84 009,78	82 807,78	81 605,78	80 403,78
AR010354	FINANCEMENT OPERATIONS	132 852,75	132 852,75	132 852,75	132 852,75	132 852,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MON253384- EUR-026776	FINANCEMENT DE PROJETS	41 184,96	39 692,66	38 200,36	36 708,06	35 215,76	33 723,47	0,00	0,00	0,00	0,00
MON505232 EUR/0505657	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2015	78 754,38	77 739,38	76 724,38	75 709,38	74 694,38	73 679,38	72 664,38	71 649,38	70 634,38	0,00
Total budget COMMUNE DE LA ROCHETTE		978 676,50	878 371,80	716 454,10	617 703,70	523 172,05	380 901,61	339 252,77	331 418,83	323 402,00	245 857,24

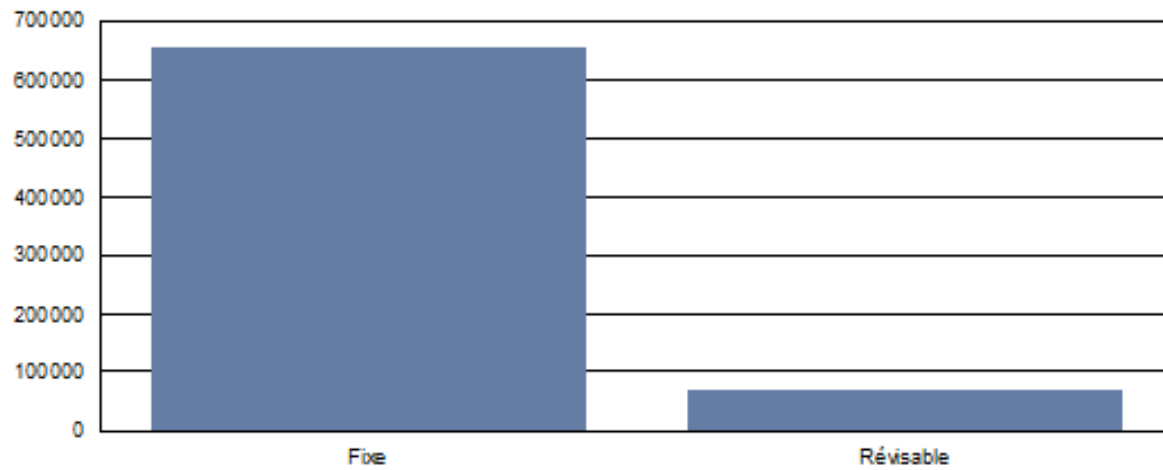
- Nature des taux

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	90,5%
■ Révisable	9,5%
Total:	100,0%

Capital remboursé sur l'exercice



■ Emprunt réel

- Liste des emprunts

Budget	Numéro contrat	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat
Principal	287583/9001707	PREFINANCEMENT FCTVA N°2	06/11/2015	152 500,00
Principal	2877583-8152-5040564	CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	31/03/2014	1 382 700,00
Principal	303005823701042014	FINANCEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR ET ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS	27/11/2013	400 000,00
Principal	873958/561652/00008	TONDEUSE JOHN DEERE SERIE 2 1435DLCT120401	17/07/2012	26 910,00
Principal	CA/1999/594953011	N° 594953011/ECOLE ELEMENTAIRE	06/12/1999	152 449,02
Principal	CE/2007/ AR010354	FINANCEMENT OPERATIONS INVESTISSEMENT POUR EX 2007	13/06/2007	1 500 000,00
Principal	CE20041579902	CONTOURNEMENT ST JEAN	11/10/2004	1 000 000,00
Principal	CFFL/2002/ MON202423EUR	DIVERS TRAVAUX COMMUNAUX	30/09/2002	800 000,00
Principal	CFFL/2007/MON253384EUR	FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT	24/11/2007	500 000,00
Principal	CM/2003/00740 406678 00102	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	25/05/2003	1 000 000,00
Principal	CM2006102780243830289301	PROGRAMME INVESTISSEMENT 2005	15/12/2005	1 000 000,00
Principal	MON505232EUR/0505657/001	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2015	20/10/2015	700 000,00
Principal	SG/2008/17462 001	GYMNASE AVENUE DU 11 NOVEMBRE	07/05/2008	2 500 000,00

ANNEXE 02 – RATIOS

		2016			2017	
		CA 2016	Ratio 2016	Moyenne strate 2016	CA 2017	Ratio 2017
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	DRF	4 195 372,55	1 103,75 €	859,00 €	4 074 626,16	1 074,25 €
	Population	3 801			3 793	
Produit des impositions directes/population :	Impôts directs	1 401 696,00	368,77 €	451,00 €	1 460 612,00	385,08 €
	Population	3 801			3 793	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	RRF	5 006 529,05	1 317,16 €	1 033,00 €	4 823 195,80	1 271,60 €
	Population	3 801			3 793	
Dépenses d'équipement/population :	Dépenses d'équipement	2 215 124,70	582,77 €	307,00 €	1 431 556,11	377,42 €
	Population	3 801			3 793	
Dettes/population :	Dettes	6 033 974,53	1 587,47 €	847,00 €	6 018 384,60	1 586,71 €
	Population	3 801			3 793,00	
DGF/population :	DGF	100 535,00	26,45 €	197,00 €	17 317,00	4,57 €
	Population	3 801			3 793	
Dépenses de personnel/DRF :	Dépenses de personnel	2 057 814,61	49,05%	51,10%	2 125 740,85	52,17%
	DRF	4 195 372,55			4 074 626,16	
Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette)/ RRF :	DRF	4 195 372,55	100,50%	90,80%	4 074 626,16	104,78%
	Remboursement de la dette	836 020,26			979 102,07	
	RRF	5 006 529,05			4 823 195,80	
Dépenses d'équipement/RRF = taux d'équipement :	Dépenses d'équipement	2 215 124,70	44,24%	29,70%	1 431 556,11	29,68%
	RRF	5 006 529,05			4 823 195,80	
Dettes/RRF = taux d'endettement :	Dettes	6 033 974,53	120,52%	82,00%	6 018 384,60	124,78%
	RRF	5 006 529,05			4 823 195,80	

	2017	2016
Epargne brute	571 688,98 €	610 841,49 €
Capacité de désendettement	10,53 ans	9,88 ans